

ER ASRA cat. B

Entraînement Régulier
Agent de Sécurité
Renforcé Armé



EXPERT EN SÉCURITÉ PRIVÉE

Public Concerné



Agents de sécurité armés en catégorie B (ou B&D).

Prérequis



Etre titulaire d'une Carte professionnelle en cours de validité autorisant à exercer l'activité agent de gardiennage, ou de surveillance humaine pouvant inclure l'usage de moyens électroniques avec armes de catégorie B (ou B&D) (Autorisation préalable si expiré).

Objectifs



L'agent de sécurité doit se soumettre à un entraînement annuel consistant en quatre séances de 1 heure chacune et 15 minutes du rappel du cadre juridique.

L'année au cours de laquelle le renouvellement de la carte professionnelle est sollicité, l'agent doit avoir suivi au moins quatre entraînements réguliers.

Conditions de Formation



- Théorie : exposés, débats avec support audiovisuel.
- Pratique : travaux pratiques et mises en situation.

Effectif Maximum



Le nombre de participant est fixé de 2 à 12 personnes maximum.

Validation



Attestation de mise à niveau Entraînement Régulier ASRA catégorie B.

Durée



1 heure 15 minutes.

Module Juridique :

15mi

- Rappel du cadre juridique de l'emploi des armes.

Entraînement Pratique :

1h

- Utiliser son arme dans le strict respect de la gradation de l'emploi de la force et des règles de sécurité.
- Gérer un incident avec le recours aux armes.
- Connaître les mesures à prendre après l'utilisation de l'arme.